



CAMPS DES RÉFUGIÉS SAHRAOUI
**GHALI REÇOIT LES DÉLÉGATIONS
ESPAGNOLE ET ITALIENNE**

Page 16

SOLIDARITÉ AVEC
LA PALESTINE

L'ORGANISATION
NATIONALE DES
JOURNALISTES
ALGÉRIENS PREND
POSITION

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5127 | Mercredi 23 octobre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

JOURNÉE NATIONALE
DE LA PRESSE

LES MÉDIAS
ET LE NOUVEL
ARSENAL
JURIDIQUE

Page 4

LE PROJET DE LOI DE FINANCES DÉBATTU À L'APN

**LES INDICATEURS
FAVORABLES À L'ÉCONOMIE
ET AU SOCIAL**

Page 3



■ **ÉTUDIANTS EN SCIENCES MÉDICALES
LES BONNES NOUVELLES
DE KAMEL BADDARI**

Page 2

■ **DIPLOMATIE
LE PRÉSIDENT TEBBOUNE
INVITÉ POUR UNE VISITE
OFFICIELLE EN SLOVÉNIE**

Page 3

■ **FORUM D'AFFAIRES ALGÉRO-QATARI
ZITOUNI INAUGURE
L'EXPOSITION DE
PRODUITS ALGÉRIENS
À DOHA**

Page 5

INGÉRENCE DANS LES AFFAIRES DES PAYS
VIA LES TECHNOLOGIES



**L'ALGÉRIE PLAIDE POUR
DES NORMES « ROBUSTES »**

Page 3

LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE, INFORMEL ET SPÉCULATION

Tebboune sort la grosse artillerie

Qui d'autre, si ce n'est l'Etat qui devrait avoir le dernier mot surtout lorsqu'il est question d'ordre et de discipline ? Bien que les citoyens ne soient pas concernés, ils témoignent beaucoup de sympathie pour une initiative qui va mettre fin à la spéculation sur les denrées alimentaires.

PAR IDIR AMMOUR

Is n'aiment pas que des acteurs étrangers à la branche fassent des profits en bourse avec leurs sacrifices.

En effet, la flambée des prix des fruits et des légumes n'est un secret pour personne. À la fin d'un douteux circuit qu'empruntent ces aliments vitaux, c'est le simple consommateur qui paye le plus souvent le prix de la spéculation.

Face à ce phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur, les pouvoirs publics semblent deviner ce qui se passe dans les têtes des spéculateurs, et surtout ressentir tout le mal que subissent les citoyens en général et les plus démunis en particulier. Le moment est donc venu pour agir.

En effet, c'est ce qui a été décidé à l'issue du dernier Conseil des ministres, par le président de la République Abdelmadjid Tebboune, qui s'est montré intraitable face au relâchement dans le système de veille face aux pénuries, dont l'impact peut être catastrophique sur le pouvoir d'achat du citoyen.



Il a alors instruit ses ministres, notamment ceux Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture à réagir au plus vite et à se ressaisir et déterminer les responsabilités, en mettant l'intérêt du citoyen au-dessus de toutes considérations. Pour être plus explicite, le directeur de la coopération et des enquêtes spécifiques au ministère du Commerce, Kamel Boukheddache est revenu sur les observations et les orientations du chef de l'État, lors de son passage sur les ondes de la Radio nationale; Alger chaîne 3. A ce titre, l'Invité du jour,

indique que son département, en coopération avec le secteur de l'agriculture, met en oeuvre toutes les mesures pour assurer l'approvisionnement du marché et le suivi de l'évolution des prix, dans le but de préserver le pouvoir d'achat du citoyen qui doit être la préoccupation majeure de tout fonctionnaire, tout en énumérant les causes de ce phénomène récurrent, notamment à l'occasion des fêtes religieuses et autres périodes, où, la demande sur certains produits alimentaires s'exacerbe. Et pour contrecarrer ce phénomène, l'invité

de la rédaction, a, à ce titre, évoqué des garde-fous et autres leviers à même de juguler ces crises qu'alimente une faune de spéculateurs qui recourent à la rétention des denrées alimentaires. Il a alors rappelé que la loi prévoit des peines et des sanctions fermes contre les causeurs de la rareté et ceux qui parient sur la faim. Et d'ajouter que « nos services ne prennent pas de vacances et nos éléments sont sur le terrain même durant les week-ends pour traquer les contrevenants à la réglementation ».

Il a, dans la foulée, souligné la nécessité de recenser les chambres froides lesquelles doivent être obligatoirement déclarées. Boukheddache mettra en avant deux leviers clés à même de réguler le marché et donc de protéger le consommateur; à savoir le plafonnement des prix et la limitation de la marge bénéficiaire.

Particulièrement en ce qui concerne certains produits de large consommation, comme le café, les viandes rouges et blanches, spécialement celles importées, les légumes secs et la pomme de terre. Un dispositif de veille est, désormais, mis en place pour parer à toute alerte, laisse-t-il entendre en précisant que l'objectif de son département consiste à combattre en priorité les causes qui sont à l'origine du mal, la flambée des prix.

L'Invité du jour a enfin évoqué une étude de l'Office national des statistiques (ONS) de 2011, laquelle étude «est en voie d'actualisation afin de définir les quantités réelles en produits alimentaires de large consommation et assurer un approvisionnement régulier tout en maintenant des prix à un niveau acceptable».

I. A.

ÉTUDIANTS EN SCIENCES MÉDICALES

Les bonnes nouvelles de Kamel Baddari

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a instruit l'ensemble des établissements universitaires d'« activer le système d'indemnisation spécial pour les stages au niveau des hôpitaux au profit des étudiants en fin de cycle ».

Une annonce faite par le ministre sur sa page officielle Facebook sous le titre «important pour mes amis en sciences médicales». Cette mesure intervient conformément « à l'article 10 du décret exécutif 13-306 » précise le ministre qui a révélé une série de mesures importantes au profit des étudiants de sciences médicales. Des mesures intervenant « dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions

de la rencontre qui a regroupé le ministre avec des représentants des étudiants tenue le 19 octobre dernier », est-il mentionné dans le post du ministre.

Par ailleurs, Kamel Baddari a annoncé «l'acquisition de fournitures pédagogiques au profit de l'ensemble des étudiants inscrits en troisièmes années de chirurgie dentaire.

Le ministre souligne que « ces mesures seront appliquées au titre des exercices du mois d'octobre, novembre et décembre 2024, dans la limite des budgets disponibles ». en outre, ajoute le ministre, l'opération « se poursuivra au titre de l'exercice financier de la prochaine année ». Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a annoncé, hier la créa-

tion de 102 services communs de recherche, appelés Centres de développement de l'entrepreneuriat, au sein de différentes institutions universitaires.

Création de 102 services communs de recherche

Le ministre a précisé, sur sa page officielle Facebook, que l'objectif de la création de ces centres est de former les étudiants à l'entrepreneuriat, afin de transformer leurs idées en entreprises économiques.

M. Baddari a également salué le partenariat avec le ministère de l'Économie de la connaissance, les start-ups et les petites entreprises pour la réalisation de cette initiative.

C. A.

DIEGO MELLADO PASCUA :

« L'Algérie, un partenaire fondamental de l'UE »

PAR RANIA NAILI

« L'Algérie est un partenaire privilégié, essentiel et fondamental de l'Union européenne » a affirmé le nouvel ambassadeur de la Mission de l'Union européenne (UE), Diego Mellado Pascua. Une déclaration faite à l'issue de la remise de ses lettres de créance au président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

«Nous sommes conscients que nos destins sont liés, nous souhaitons continuer à travailler ensemble et nous assurer que les économies algérienne et européenne soient intégrées et que le dialogue poli-

tique puisse continuer », a déclaré l'ambassadeur de l'UE le diplomate a enchaîné en exprimant son souhait de voir les deux parties travailler « dans le cadre de la solidarité européenne et de tous les États membres de l'UE avec l'Algérie qui est un partenaire privilégié, essentiel et fondamental de l'Europe ». Diego Mellado Pascua a affirmé également que sa rencontre avec le président de la République était l'occasion de passer en revue les relations entre l'Algérie et l'UE qui sont « riches, intenses et diversifiées ». « Nous allons également discuter avec l'Algérie l'accord d'association comme évoqué par le Président de la

République, ainsi que les voies et moyens d'élargir les liens d'amitié forts entre les deux parties», a-t-il affirmé.

La rencontre a permis aussi de discuter «des flux migratoires et de l'ensemble des questions qui affectent l'Algérie et l'Europe», ainsi que des « thèmes géopolitiques », notamment en Afrique et au Sahel, a-t-il mentionné, qualifiant l'Algérie de « puissance régionale ».

« Au nom des autorités européennes » l'ambassadeur de l'UE a félicité le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour sa réélection pour un second mandat.

R. N.

IL COPRÉSIDERA LA COMMISSION BILATÉRALE

Le Président sud-africain à Alger en décembre

Le nouvel ambassadeur d'Afrique du Sud, Ndumiso Ndimba Ntshinga, a révélé que la «commission bilatérale Algérie-Afrique du Sud se réunira en décembre prochain à Alger. Dans une déclaration, lundi, à l'issue de la cérémonie de remise de ses lettres de créance au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le diplomate sud-africain a indiqué avoir discuté avec le chef de l'Etat de la tenue prochaine de la Commission bilatérale qui sera présidée par les présidents des deux pays, prévue à la fin de l'année en cours à Alger ». Dans sa déclaration, Ndumiso Ndimba Ntshinga a réaffirmé la solidité des relations politiques liant son pays avec l'Algérie, mettant en avant la volonté de travailler de concert pour renforcer les liens économiques entre les deux pays. A cet égard, il a ajouté que «nous nous sommes entendus sur la nécessité de renforcer la coopération économique et du travail à faire à l'avenir pour hisser cette coopération à la hauteur de l'excellence de nos relations politiques dans l'intérêt des deux pays et celui de tout le continent ». Selon le diplomate sud-africain, la discussion avec le Président Tebboune « a permis de passer en revue nos relations bilatérales. Nous avons exprimé notre satisfaction du niveau des relations qu'entretiennent nos deux pays, des relations fortes et solides ». **R. N.**

INGÉRENCE DANS LES AFFAIRES DES PAYS VIA LES TECHNOLOGIES

L'Algérie plaide pour des normes « robustes »

L'Algérie a appelé lundi, lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, à l'élaboration de normes internationales « robustes » pour préserver la souveraineté des nations face au risque d'ingérence étrangère à travers les nouvelles technologies.

PAR LAKHDARI BRAHIM

« Nous appelons à l'élaboration de normes internationales robustes afin de préserver la souveraineté des nations, alors que les technologies continuent de progresser », a indiqué le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, l'ambassadeur Amar Bendjama qui intervenait lors d'une séance d'information consacrée à « l'anticipation de l'impact des développements scientifiques sur la paix et la sécurité internationales ».

« Nous devons protéger la souveraineté des nations face à l'évolution scientifique rapide. Le risque d'utilisation de technologies de pointe pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats et bel et bien réel, souvenez-vous de Pegasus », a-t-il dit, évoquant le logiciel espion conçu par l'entité sioniste, qui a été notamment utilisé par le Maroc pour espionner des personnalités politiques et des professionnels des médias dans un certain nombre de pays. M. Bendjama a mis l'accent sur l'importance de l'utilisation des nouvelles technologies en étant « guidé par la déontologie » et en respectant les spécificités culturelles des pays. Ces technologies doivent également « renforcer l'Etat de droit. Assurons-nous que nos progrès ne remettent pas en question notre humanité », a-t-il préconisé.



« Notre avenir doit être inclusif, équitable et juste »

Sur un autre plan, le représentant de l'Algérie à l'ONU a plaidé pour un usage des technologies de façon à servir l'ensemble de l'humanité et non un groupe de pays en particulier. « Notre avenir doit être inclusif, équitable et juste », a-t-il plaidé. Il a noté, à ce propos, la nécessité d'aborder la fracture technologique entre les pays du Nord et du Sud, encourageant un transfert technologique au profit des pays en voie de développement. « La science devrait nous rapprocher et non nous éloigner », a-t-il dit, appelant à lutter contre l'utilisation malveillante et le détournement des nouvelles technologies. Il a ajouté que les pays du Sud devaient également bénéficier d'aides financières afin de pouvoir suivre la cadence très rapide du développement technologique. Estimant que l'avenir de l'humanité ne pouvait être entre les mains d'une « poignée de privilégiés », M. Bendjama a appelé à l'implication des pays du Sud à travers leurs scientifiques mais aussi leurs hommes poli-

tiques.

« La science devrait nous permettre d'atteindre les ODD et non les marginaliser »

« Nos voix doivent être entendues », a-t-il clamé. Le diplomate algérien a évoqué, en outre, les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies en matière de protection de l'environnement et de bien-être. Comment les sciences peuvent-elles permettre de traiter des changements climatiques et lutter contre la pauvreté, « voilà les questions auxquelles nous devons trouver des réponses. La science devrait nous permettre d'atteindre les ODD (Objectifs de développement durable) et non les marginaliser », a-t-il assuré. L'usage des avancées technologiques pour renforcer la paix mondiale est une autre question évoquée par M. Bendjama. « Qu'il s'agisse de renforcer les capacités du maintien de la paix de l'ONU ou d'améliorer l'assistance humanitaire, les possibilités d'actions positives sont immenses », a-t-il soutenu.

L. B.

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Antonio Guterres plaide pour deux sièges permanents africains

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Le SG de l'ONU, Antonio Guterres, a plaidé à Addis-Abeba pour deux sièges permanents dans un Conseil de sécurité (CS) réformé, rapporte le service de presse de l'organisation.

« Il existe désormais un consensus parmi les Etats membres sur la nécessité de réformer le Conseil de sécurité et un consensus parmi tous les Etats membres sur le fait que l'aspect clé de cette réforme est de permettre à l'Afrique d'avoir deux membres permanents au Conseil de sécurité », a-t-il affirmé, lundi, lors d'une conférence de presse conjointe avec Moussa Faki Mahamat, le président de la Commission de l'Union africaine.

Guterres a indiqué, dans de ce contexte, que de nombreuses décisions ont été prises concernant « la capacité d'approfondir

notre coopération avec l'Union africaine dans des domaines tels que la prévention, la médiation, la consolidation de la paix et la capacité d'agir ensemble pour résoudre les conflits auxquels le continent africain, comme le monde entier, est aujourd'hui confronté ».

« Je suis revenu du Sommet de l'avenir avec la conscience que les conditions sont désormais réunies pour que la communauté internationale commence à rendre justice aux peuples africains », a-t-il ajouté.

Le SG des Nations unies a coprésidé avec Moussa Faki Mahamat, la 8e Conférence annuelle Union africaine-Nations Unies à Addis-Abeba, en Ethiopie, a mis l'accent, à l'occasion, sur l'importance de poursuivre la collaboration entre les deux organisations alors que démarre la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir adopté par

les Etats membres de l'ONU en septembre à New York.

Les discussions à la conférence ont porté, d'ailleurs, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cadres de coopération entre les deux organisations, ainsi que sur la mise en œuvre de la résolution 2719 du CS, qui établit le cadre de financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine par le biais des contributions obligatoires de l'ONU, a précisé, de son côté, le porte-parole adjoint du chef de l'ONU, Farhan Haq, lors d'un point de presse à New York.

Les participants ont également discuté des défis liés à la paix, à la sécurité, au développement, aux droits de l'Homme et à l'impact du changement climatique sur le continent africain, ainsi que sur la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir.

R. R.

DIPLOMATIE

Le Président Tebboune invité pour une visite officielle en Slovaquie

L'ambassadrice de Slovaquie en Algérie, Urška Kramburger Mendak, a remis, ce lundi, au président de la République Abdelmadjid Tebboune une invitation officielle de la présidente slovaque, Nataša Pirc Musar, à effectuer une visite officielle en Slovaquie.

C'est ce qu'a révélé la diplomate dans une déclaration à l'issue de la remise de ses lettres de créance au président de la République Abdelmadjid Tebboune.

Dans son message de félicitations adressé au Président Tebboune pour sa réélection pour un nouveau mandat, la présidente slovaque a souligné dans son message « les relations bilatérales distinguées, qui ont culminé avec l'ouverture de deux ambassades des deux pays », exprimant son aspiration « à continuer à travailler avec le président de la République à la lumière des réalisations de l'Algérie aux niveaux bilatéral et multilatéral, en particulier au Conseil de sécurité de l'ONU », et « des efforts de l'Algérie dans l'établissement de la paix mondiale ».

Concernant les relations bilatérales, l'ambassadrice a souligné qu'elles sont « excellentes » et que l'Algérie est « un partenaire important de la Slovaquie et qu'avec l'ouverture mutuelle des ambassades des deux pays, les relations ont atteint un nouveau niveau ».

Se réjouissant d'être « la première ambassadrice de la Slovaquie en Algérie » elle a ajouté qu'elle « accomplira sa mission avec fierté et dévouement » relevant « le renforcement de la coopération bilatérale et des échanges commerciaux entre les deux pays qui collaborent avec succès au Conseil de sécurité des Nations Unies en tant que membres non permanents ».

Et d'ajouter que « le renforcement de la coopération dans le secteur de l'énergie est un premier pas vers un partenariat solide visant à promouvoir la croissance économique » tout en exprimant l'aspiration de son pays à « approfondir la coopération avec l'Algérie dans les domaines de la culture, du sport et de la recherche universitaire ».

Dans un autre connexe, Urška Kramburger-Mendak a mis en avant « la convergence des positions de la Slovaquie et de l'Algérie sur nombre de questions internationales, telles que le Moyen-Orient, et la nécessité de traiter la situation humanitaire tragique et catastrophique à Gaza et de protéger les civils ».

A l'occasion, le diplomate slovaque a félicité le président de la République à l'occasion de sa réélection pour un second mandat.

R. N.

JOURNÉE NATIONALE DE LA PRESSE

Les médias et le nouvel arsenal juridique

La famille médiatique algérienne a célébré, hier, la Journée nationale de la presse dans le cadre de l'achèvement de l'arsenal juridique régissant le secteur, qui prévoit des mécanismes à même de promouvoir la pratique journalistique et de permettre aux médias nationaux d'accomplir les nouveaux rôles dictés par l'étape actuelle.

PAR CHAHINE ASTOUATI

Entre autres principaux rôles que les médias nationaux sont appelés à assumer avec un haut sens de professionnalisme, il y a lieu de citer l'accompagnement des efforts de développement dans divers secteurs, les réformes globales dans le pays, en mettant en lumière les réalisations et les acquis réalisés, ainsi que la nécessité de lutter contre les fake news et les tentatives visant à porter atteinte à la stabilité et à l'unité du pays.

Les médias nationaux ont réalisé de grandes avancées, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes initiées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune en vue de consacrer la liberté d'expression et de la presse sur la base d'une approche globale reposant sur des réformes législatives et réglementaires traduites par des textes juridiques visant à structurer un système d'information professionnel et responsable assumant pleinement son rôle dans la transmission d'une information complète, exacte et objective au citoyen. Après l'adoption des lois régissant le secteur, à l'instar de la loi organique relative à l'information et des lois encadrant les médias audiovisuels ainsi que la presse écrite et électronique, les textes d'application relatifs aux autorités de régulation et au Conseil supérieur de l'éthique et de la déontologie de la profession de journaliste, le statut particulier du journaliste, le cahier des charges relatif à la communication audiovisuelle, ainsi que le projet du Fonds d'aide à la presse ont été finalisés.



Le dernier numéro du Journal officiel a publié le décret présidentiel fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éthique et de la déontologie de la profession de journaliste. Le conseil est un organisme indépendant doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et est chargé d'établir une charte de l'éthique et de la déontologie de la profession de journaliste, de l'approuver et de la publier par tous les moyens appropriés.

Le ministère de la Communication a annoncé qu'il avait été procédé, depuis avril dernier, à l'adaptation de l'activité des journaux de la presse électronique et papier aux nouvelles lois et dispositions régissant l'activité de la presse en Algérie, évoquant «la réception des dossiers de création de nouveaux journaux, conformément au nouveau système de déclaration». Grâce à ce système législatif solide et aux efforts d'adaptation aux enjeux et défis de cette étape, «la scène médiatique nationale assiste à un nouveau départ sur

la base des dispositions de la Constitution de 2020 qui a tenu compte des préoccupations de tous les intervenants dans le travail journalistique, respecté le système des valeurs sociales et renforcé les composantes de l'identité nationale».

Le président de la République a fait de la liberté de la presse un principe constant consacré par la Constitution, laquelle stipule que «la liberté de la presse écrite, audiovisuelle et électronique est garantie».

La liberté de la presse comprend notamment: la liberté d'expression et de créativité des journalistes et des collaborateurs de presse, le droit des journalistes d'accéder aux sources d'information dans le respect de la loi, le droit à la protection de leur indépendance et à la confidentialité, le droit de créer des journaux et toute autre publication sur simple déclaration. Le droit de créer des chaînes de télévision et de radio, ainsi que des sites et journaux électroniques est également garanti et régi par la loi. Le soutien du président de la

République à la corporation médiatique s'est traduit essentiellement par une série de décisions et de dispositions importantes prises l'année dernière, dont celle de revoir à la baisse les tarifs d'abonnement au fil de l'Agence Algérie Presse Service (APS) au profit des médias nationaux, la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la réduction des tarifs d'hébergement des sites électroniques auprès d'Algérie Télécom (AT), avec des avantages concernant les services internet, et ce parallèlement à la réduction des loyers au niveau de la Maison de la presse.

La célébration de la Journée nationale de la presse coïncide cette année avec les préparatifs pour la célébration du 70e anniversaire du déclenchement de la Glorieuse Révolution, «la presse révolutionnaire ayant joué un rôle clé dans le soutien de la lutte du peuple algérien et l'internationalisation de sa cause, face à la machine de propagande coloniale».

C. A.

Sonatrach célèbre la Journée nationale de la presse

À l'occasion de la Journée nationale de la presse, célébrée le 22 octobre de chaque année, le groupe Sonatrach adresse ses sincères félicitations à tous les journalistes et professionnels des médias à travers le pays.

En cette belle occasion, le groupe Sonatrach souligne le rôle central que joue la presse nationale dans la transmission d'informations précises et sa contribution effective à la couverture et à la promotion des activités économiques, en particulier celles relatives aux activités du groupe.

«Nous souhaitons à l'ensemble de la famille médiatique algérienne une excellente journée, avec nos vœux de succès et d'épanouissement dans l'accomplissement de leur noble mission au service de la nation» souhaite le groupe Sonatrach dans son communiqué.

R. N.

CONSTANTINE Deux voleurs arrêtés

Les éléments de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale à Constantine, représentée par la brigade de la Gendarmerie nationale d'Ain El Bey, ont réussi à arrêter deux individus âgés de 18 et 19 ans, et à récupérer des biens volés en or dont la valeur dépasse un milliard de centimes. Selon un communiqué de la Gendarmerie nationale ce lundi, les faits remontent à une plainte déposée par la victime, signalant le cambriolage de son domicile par des inconnus. En exploitant les images des caméras de surveillance et après les constatations nécessaires effectuées au domicile de la victime, les enquêteurs ont activé leurs sources d'information. Ils ont ainsi repéré le suspect dans un quartier, portant les chaussures de la victime, se dirigeant vers son domicile. Après avoir obtenu une autorisation de perquisition du procureur de la République compétent, une patrouille a été formée et s'est rendue au domicile du

suspect, où il a été interpellé. La fouille de la maison a permis de retrouver une partie des objets volés, cachés à l'intérieur. Le suspect a immédiatement été conduit au siège de la brigade pour la poursuite de l'enquête, qui a abouti à l'arrestation de son complice. Le lieu où étaient dissimulés les autres biens volés, comprenant des bijoux en or d'une valeur dépassant un milliard de centimes, a également été identifié.

De plus, des sommes d'argent en monnaie nationale et étrangère, une quantité de cannabis, les vêtements de la victime et des moteurs de filtration pour piscine ont été récupérés. À la fin de l'enquête, un dossier judiciaire a été constitué contre les deux suspects, qui ont été déférés devant la justice pour des accusations de crime d'association de malfaiteurs et de vol avec les circonstances aggravantes de l'escalade et de la casse.

R. N.

L'hommage de Salah Goudjil

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a félicité hier, la corporation de la presse algérienne à l'occasion de la Journée nationale de la presse, célébrée le 22 octobre de chaque année.

« A l'occasion de la Journée nationale de la presse, nous nous recueillons à la mémoire des âmes de ceux qui sont morts en accomplissant cette noble mission » a écrit Salah Goudjil sur son compte de la plateforme « X » ajoutant que « nous nous inclinons devant leurs âmes par hommage et respect devant ceux qui se sont consacrés à la dignité et à l'immunité de l'Algérie et ont défendu ses valeurs et ses composantes ».

« Vous êtes le ciment de la société et les piliers de sa sécurité et de sa stabilité », a-t-il conclu.

R. N.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES DÉBATTU À L'APN

Les indicateurs favorables à l'économie et au social

La commission des finances et du budget de l'APN est à pied d'œuvre pour examiner le projet de loi de finances 2025 soumis par le gouvernement aux députés depuis plus d'une semaine.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le début des débats est programmé le 4 novembre prochain selon des sources parlementaires, et ce après avoir auditionné les représentants de nombreuses institutions financières et presque 18 ministres directement concernés par les dispositions de ce texte à portée stratégique pour l'économie du pays. On peut dire que c'est une première face aux défis qu'attend l'Algérie sur le plan économique et social. Le PLF sera examiné à la loupe en partant du fait de la hausse significative de 10% du budget de l'Etat. Il faut rappeler dans ce sens que le PLF de 2025 table sur une croissance de 4% et un taux d'inflation qui ne dépasserait pas les 4,1%. Selon le PLF 2025, les indices sur les réserves de change (or non compris) continueront d'augmenter, passant de 68,99 milliards de dollars à la fin 2023 à 71,78 milliards de dollars à la fin 2024, soit une augmentation de 4 %, ce qui représente 15,9 mois d'importations de biens et de services non facteurs. En en ce qui concerne les recettes budgétaires atteindront 8.265,62 milliards de dinars, soit une baisse de 870 milliards de dinars par rapport aux prévisions de la loi de finances pour 2024, tandis que les dépenses budgétaires augmenteront de 3.553,75 milliards, atteignant 15.275,28 milliards de dinars en 2024, contre 11.721,53 milliards de dinars décaissées en 2023. A la lumière de ces chiffres, le PLF n'a pas inscrit de nouveaux impôts

et bien au contraire des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat et les conditions de vie des citoyens ont été maintenues à l'instar de l'exonération de l'IRG pour les salaires ne dépassant pas les 40.000 DA, le relèvement du SNMG, l'augmentation du point indiciaire, la levée de gel sur les promotions dans la Fonction publique, l'instauration de l'allocation-chômage, la révision des pensions de retraite, la levée de gel sur les projets d'investissement gelés depuis 2014, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la création de 10 nouvelles wilayas dans le Sud, ainsi que la création de plus de 347.593 postes d'emploi dans la Fonction publique durant la période 2020-2024.

Des DG et des ministres auditionnés cette semaine

Des hauts responsables du secteur économique seront auditionnés dès cette semaine. Il faut signaler que dimanche dernier, la commission financière de la chambre basse a auditionné la directrice générale des impôts, Amel Abdellatif, avec laquelle elle a étudié article par article les dispositions fiscales contenues dans ce projet. Les députés ont salué les contours de cette loi qui intervient, d'après eux, pour servir en premier lieu le citoyen. Il est prévu également l'audition du directeur des Douanes. Les responsables des Domaines et du trésor public passeront devant la commission aujourd'hui alors que 3 ministres seront questionnés chaque semaine. On relève que d'autres ministres et autres grands responsables seront cités devant les élus afin d'examiner l'état d'avancement des projets inscrits dans le cadre de l'investissement et le suivi de certains chantiers de réformes comme la Finance, l'Education, l'Enseignement supérieur, les transports, l'agriculture et l'industrie.

Les transferts sociaux maintenus

L'Etat n'abandonne pas le caractère social des dépenses. Le PLF de 2025 consacre plus de 27% de son budget soit selon une source du ministère des Finances 5928,18 milliards de dinars. Un budget qui est destiné aux produits de large consommation dont notamment un montant de presque 700 milliards de dinars avec un soutien pour le céréales à raison de 348 milliards de dinars, le lait à 100 milliards de dinars, huile et sucre à 100 milliards de dinars, le soutien à l'énergie à 23 milliards en plus de l'eau dessalée qui sera subventionnée à 88 milliards de DA. Certains membres de la Commission des finances de l'APN ont proposé de revoir cette politique. Abdelkader Berriche député du Mouvement El Bina fait savoir dans ce sillage que le PLF 2025 a préservé le caractère social de l'Etat à travers le budget alloué aux transferts sociaux mais, recommande-t-il «il faudrait revoir cette politique qui consomme 35% du budget de l'Etat en procédant au ciblage des transferts à travers la numérisation». Mais en saluant les mesures contenues dans le projet, cet élu considère que «notre économie sera émergente», suggérant toutefois la rationalisation de la consommation interne de l'énergie et la prise en charge des dossiers économiques en suspens. Les députés ont salué les contours de cette loi qui intervient, d'après eux, pour servir en premier lieu le citoyen. Farida Djabali, députée du FLN, enregistre avec satisfaction que ce projet de loi de Finances contient des dispositions prometteuses ciblant notamment l'amélioration du pouvoir d'achat. Toutefois, selon elle, il est souhaitable que personnes à besoin spécifiques soit au maximum aidés. La députée estime insuffisante la disposition qui oblige les entreprises à consacrer un budget de 1% pour le recrutement de ces personnes.

F.A.

FORUM D'AFFAIRES ALGÉRO-QATARI

Zitouni inaugure l'exposition de produits algériens à Doha

PAR RAYAN NASSIM

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations a présidé, hier lors d'une visite de travail, à Doha, l'ouverture du Forum d'affaires algéro-qatari et ce, en marge de l'Exposition des produits algériens. Organisée pour la 1re fois au Qatar, cette exposition qui se tient du 22 au 26 octobre à l'objet de faire connaître les produits algériens de haute qualité sur le marché qatari, indique un communiqué du département ministériel du Commerce et de la promotion des exportations. Le Forum d'affaires algéro-qatari, vise à renforcer la coopération entre les

hommes d'affaires des deux pays ainsi qu'à explorer les opportunités d'investissement et de partenariat dans différents secteurs en présentant des idées et des expériences, et en renforçant la communication entre les investisseurs, dans le cadre de rencontres bilatérales B2B, selon la même source.

Des produits de haute qualité

Organisée par la filiale du groupe SAFEX, la société Tasdir, en coordination avec la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et la Chambre de commerce du Qatar, cette exposition avec la participation de pas moins de 150 entreprises algériennes exposant une large gamme de produits,

dont l'alimentaire, industriels et artisanaux connus pour leur qualité sur les marchés mondiaux.

L'exposition sera marquée également par la vente directe, offrant ainsi aux consommateurs qataris l'opportunité d'acheter directement des produits algériens auprès des entreprises participantes.

S'inscrivant dans le cadre du renforcement des relations économiques et commerciales entre l'Algérie et le Qatar, le ministre sera accompagné par une délégation de chefs d'entreprises conduite par le président du Conseil du nouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula

R. N.

JEAN-JACQUES KYRIA :

« La Belgique déterminée à renforcer ses relations avec l'Algérie »

Le nouvel ambassadeur du Royaume de Belgique, Jean-Jacques Kyria, a exprimé la détermination de son pays à renforcer davantage ses relations étroites avec l'Algérie dans plusieurs domaines.

Dans une déclaration à l'issue de la remise de ses lettres de créance au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, l'ambassadeur a indiqué que l'audience a été l'occasion de passer en revue le partenariat entre l'Algérie et la Belgique.

Qualifiant les relations algéro-belges de « vives et dynamiques », il a exprimé son engagement à œuvrer pour les améliorer davantage en vue du « bien-être et du bonheur » de nos peuples, mettant en avant les « nombreux échanges » existant entre les deux pays.

Ces échanges « couvrent plusieurs domaines, notamment l'agronomie, la médecine, l'université, la pétrochimie, l'agroalimentaire, ainsi que l'outillage et les machines », a-t-il précisé.

RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT DE CERTAINS MÉDICAMENTS

Les mises en garde de la tutelle

Le ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique a mis en garde, hier, l'ensemble des opérateurs intervenant dans la chaîne du médicament contre toutes les pratiques commerciales susceptibles d'entraîner des tensions ou des ruptures d'approvisionnement de certains médicaments. « Dans le cadre du plan d'action visant à assurer la disponibilité et l'accessibilité du médicament aux citoyens, le ministère de l'Industrie et de la production pharmaceutique rappelle à l'ensemble des opérateurs intervenant dans la chaîne du médicament (producteurs-importateurs, distributeurs en gros et pharmaciens d'officine) que toutes les pratiques commerciales susceptibles d'entraîner des tensions et/ou ruptures d'approvisionnement de certains médicaments en n'importe quel point du territoire national, sont strictement interdites et sont passibles de sanctions administratives, financières et pénales conformément à la législation et la réglementation en vigueur », est-il précisé dans un communiqué du ministère. A cet effet, le ministère a mis à la disposition de tous les intervenants dans la chaîne du médicament le portail web (<http://portail.miph.gov.dz/requeteme> dic/) pour « toute dénonciation ou réclamation contre toute forme de pratiques commerciales illégales concernant le médicament ». « Toute réclamation doit porter l'identification du requérant et être accompagnée d'éléments informatifs justificatifs permettant sa prise en charge », a-t-on souligné de même source.

R. N.

TRÉSOR PUBLIC

La valeur des investissements en cours avoisine les 5.970 mds DA

La valeur des investissements en cours du Trésor public s'élève à près de 5.970 milliards DA, bénéficiant à 11 secteurs économiques, a fait savoir lundi le directeur général (DG) du Trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat au ministère des Finances, Hadj Mohamed Sebaa.

Lors d'une audition devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen des dispositions du projet de loi de finances (PLF) pour l'exercice 2025, présidée par Mohamed Hadi Oussama Arbaoui, président de la commission, M. Sebaa a précisé que la valeur des investissements du Trésor, accordés sous forme de crédits à divers organismes publics (en cours d'engagement), a atteint 5.969,12 milliards DA, consacrés au financement de 267 projets répartis sur 11 secteurs économiques. Ces crédits ont bénéficié à plusieurs organismes publics,



dont la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT), l'Algérienne des autoroutes (ADA), l'Entreprise du métro d'Alger et Sonelgaz, ainsi qu'aux entreprises de dessalement de l'eau de mer, précise-t-il. Le Trésor vise, à travers ces financements, à garantir le parachèvement des projets en cours et à lancer de nouveaux projets répondant aux besoins de développement du pays et renfor-

çant les infrastructures de base dans divers domaines vitaux, ajoute l'intervenant. En ce qui concerne le niveau de mise en œuvre des dépenses du budget de l'Etat, M. Sabaa a souligné qu'au cours du premier semestre de 2024, une augmentation significative de 34 % en base annuelle a été enregistrée, atteignant 6.946 mds da, stimulée par l'augmentation des dépenses du personnel, des dépenses d'investissement et des dépenses de transfert qui ont connu des augmenta-

tions de 365 mds da, 543 mds da et 490 mds da respectivement par rapport au premier semestre de 2023. Le directeur général prévoit que le niveau de mise en œuvre des dépenses publiques atteindra plus de 90 % d'ici fin 2024 par rapport aux révisions de la loi de finances 2024, ce qui représente une amélioration par rapport au niveau de mise en œuvre des dépenses budgétaires qui était de 80 % en 2023. S'agissant des dispositions du projet de loi de finances pour l'année 2025 concernant le trésor et la comptabilité, M. Sabaa a expliqué qu'elles visent principalement à renforcer la capacité de l'Etat à financer les projets stratégiques et les infrastructures, à soutenir l'activité économique et à diversifier les produits financiers, à renforcer la solidité financière du Fonds national d'investissement (FNI), à soutenir le système de retraite et à garantir sa durabilité, à réaliser la transformation numérique et à améliorer la gouvernance. Elles visent également à soutenir les grands projets de développement, à élargir les perspectives de financement, ainsi qu'à renforcer la capacité de l'Etat à mettre en œuvre des projets prioritaires tendant à soutenir le développement socio-économique.

FORUM PARLEMENTAIRE MONDIAL 2024

Les efforts de l'Algérie pour la diversification de son économie soulignés

Les travaux du Forum parlementaire mondial 2024, organisé par la Banque mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI), ont débuté, lundi à Washington (Etats-Unis), avec la participation de deux députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), qui ont présenté les efforts de l'Algérie visant à diversifier ses exportations hors hydrocarbures, et l'encouragement du produit local. Les deux députés, Salim Merah, et Youcef Hamidi, ont participé, aux côtés des représentants du Conseil de

la nation, à une séance consacrée au débat es parlementaires sur les priorités discutées au niveau de leurs parlements nationaux, a précisé le communiqué de la chambre basse du Parlement. Dans ce cadre, M. Merah a présenté "les efforts de l'Algérie en termes de diversification de ses exportations hors hydrocarbures, d'encouragement du produit national, de protection du pouvoir d'achat du citoyen algérien et de préservation des réserves de change, de manière à renforcer l'économie algérienne et à pré-

server sa stabilité", selon la même source. Le député algérien s'est félicité du rôle du Parlement algérien dans la promulgation des lois régissant les établissements financiers, productifs et d'investissement, ainsi que du rôle de la diplomatie parlementaire dans la promotion des opportunités économiques et commerciales offertes en Algérie. Il a également plaidé en faveur d'un monde multipolaire et de politiques économiques plus équitables, rappelant que le FMI avait classé l'Algérie parmi les plus importantes

économies africaines à la fin de 2024. Le panel parlementaire s'est déroulée sous la présidence du parlementaire britannique, Liam Byrne, président fondateur du réseau parlementaire de la Banque mondiale et du FMI. Pour rappel, l'APN prend part aux travaux du Forum parlementaire mondial 2024, placé sous le signe "Comment relever les défis multilatéraux", représenté par les deux députés, Salim Merah, et Youcef Hamidi, en leur qualité de membres du réseau parlementaire sur la BM et du FMI.

INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE

Arkab reçoit une délégation du groupe allemand H&R Gruppe

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab a reçu, lundi, une délégation du groupe allemand "H&R Gruppe", conduite par son directeur exécutif, Niels H. Hansen, avec lequel il a examiné les opportunités d'investissement en Algérie, notamment dans le domaine de l'industrie de transformation des hydrocarbures, a indiqué un communiqué du ministère. Cette rencontre qui s'est déroulée au siège du ministère, en présence du directeur général de Sonatrach, Rachid

Hachichi, a porté sur l'état de la coopération entre Sonatrach et le groupe allemand dans le domaine des hydrocarbures, notamment dans le secteur des industries et des technologies innovantes pétrochimiques et de raffinage, particulièrement après la signature d'un mémorandum d'entente entre les deux parties, en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet industriel en Algérie, lit-on dans le communiqué. A cette occasion, le ministre a affirmé que "l'Algérie emprunte une

politique énergétique diversifiée, dont le développement de l'industrie pétrochimiques et ses différentes activités et qui est considérée comme un de ses piliers en vue de mieux valoriser nos ressources en hydrocarbures, réaliser une haute valeur ajoutée, assurer la disponibilité des produits pétroliers au niveau du marché national et celle des matières premières pétrochimiques indispensables à l'industrie algérienne". M.Arkab a en outre mis en avant l'importance de la coopération

entre l'Algérie et l'Allemagne et qui repose sur des bases économiques solides, dans le cadre d'un partenariat basé sur les intérêts économiques mutuels, selon le communiqué. "Les deux parties sont convenues de former un groupe de travail commun qui se chargera de la mise en place d'une feuille de route et de la détermination des domaines d'intérêt commun, notamment dans le domaine de l'industrie de transformation des hydrocarbures", a conclu la même source.

CANCER DU SEIN

LA RECONSTRUCTION MAMMAIRE APRÈS MASTECTOMIE

La médecine actuelle propose aux patientes ayant subi une ablation du sein pour cancer, l'ensemble des techniques de reconstruction mammaire, des plus classiques aux plus innovantes. Des chirurgiens oncologues et plasticiens spécialisés dans la prise en charge du cancer du sein exercent à l'Hôpital Américain de Paris, doté d'un bloc opératoire ultra moderne avec les équipements chirurgicaux les plus récents. A toutes les étapes de la prise en charge chirurgicale, les chirurgiens oncologues et plasticiens ont comme préoccupation de minimiser les risques des séquelles esthétiques, fonctionnelles et psychologiques pour la femme.

Ainsi, ils proposent et utilisent les techniques les plus récentes et les plus appropriées : oncoplastie pour remodeler le sein, technique du ganglion sentinelle pour éviter un curage axillaire, réhabilitation motrice en amont et en aval de la chirurgie, extension des indications de conservation mammaire, recons-



truction dans le même temps opératoire si l'ablation complète du sein est nécessaire, reconstruction secondaire si la reconstruction ne peut se faire au cours de la même intervention...

À leurs côtés : une équipe d'anesthésistes qui maîtrise les techniques de pointe dans la gestion de la douleur post-opératoire. reconstruction du sein par prothèse, reconstructions autologues utilisant les propres tissus de la patiente, sans corps étranger et faisant appel à la microchirurgie : DIEP, TUG, PAP, ou les nouvelles techniques de lambeau de grand dorsal autologue, et de lipofilling mammaire. L'Hôpital Américain de Paris dispose du plateau technique adapté pour la réalisation de toutes ces interventions : unité de soins intensif, microscope, laser, surveillance

des lambeaux par oxymètres tissulaires, matériel de pointe pour la réalisation des lipofilling.

La reconstruction mammaire qu'est-ce que c'est ?

La reconstruction mammaire est un processus incluant plusieurs interventions chirurgicales dont le but est de restaurer la poitrine de la manière la plus harmonieuse possible après l'ablation d'un sein ou des deux lors du traitement d'un cancer du sein.

La première étape de la reconstruction consiste généralement à apporter le volume du sein. Pour cela différentes méthodes sont possibles : l'utilisation d'un implant mammaire, l'utilisation de sa propre graisse (lipofilling) ou l'utilisation de tissus d'une autre zone du corps qui vont être déplacés (lambeaux) : comme le ventre, le dos, ou les

cuisses...

La seconde étape qui a lieu généralement 3 mois après la première est dite de « symétrisation ». Elle consiste à opérer l'autre sein pour le rendre le plus symétrique possible dans son volume et sa forme au sein reconstruit. La dernière étape est celle de la reconstruction de l'aréole et du mamelon.

Dans quels cas peut-on avoir recours à une reconstruction du sein ?

Généralement la reconstruction mammaire fait suite à une mastectomie (ablation complète du sein) lors du traitement d'un cancer du sein. Cette reconstruction peut avoir lieu lors de la même intervention que l'ablation du sein (on parle alors de reconstruction mammaire immédiate, qui n'est possible que dans certains cas bien précis), ou

dans un second temps, après la fin des traitements (comme la chimiothérapie ou la radiothérapie), on parle alors d'une reconstruction secondaire.

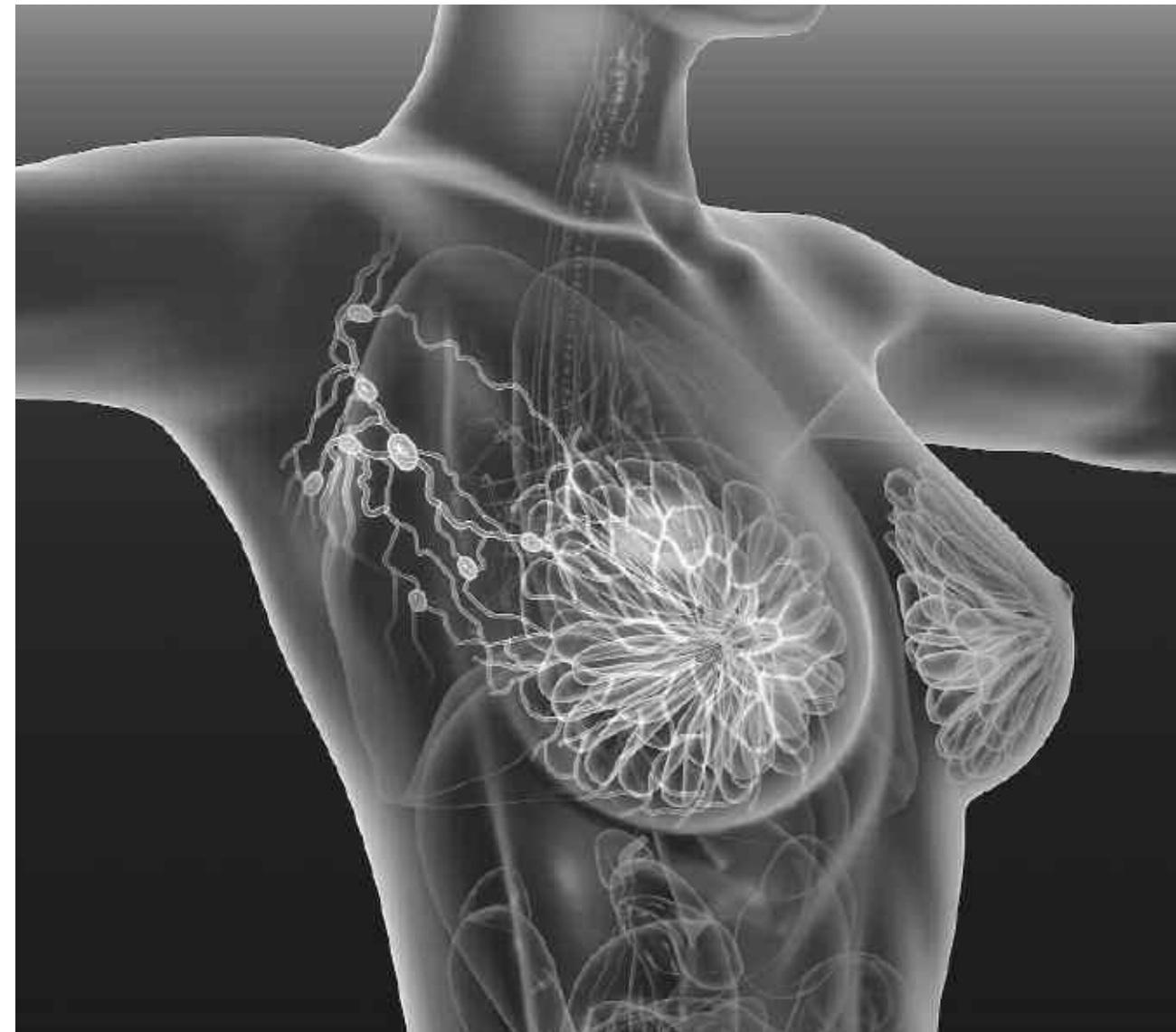
Enfin, on parle de reconstruction tertiaire lorsqu'une nouvelle méthode de reconstruction mammaire est réalisée chez une patiente ayant présenté une complication ou un échec d'une précédente reconstruction (coque sur implant par exemple).

LA RECONSTRUCTION MAMMAIRE PAR IMPLANT

Cette méthode de reconstruction du sein est la plus couramment utilisée. Elle consiste à placer un implant mammaire sous la peau et le muscle pectoral en général afin de recréer le volume du sein. Cette méthode est possible à chaque fois que l'élasticité de la peau mammaire le permet. Dans certains cas, notamment après radiothérapie, la peau est abîmée et manque de souplesse ne permettant pas d'utiliser d'implant. L'intervention pour reconstruire un sein dure une à deux heures environ et nécessite 1 à 4 nuits d'hospitalisation en fonction des cas. Implant mammaire

LA RECONSTRUCTION MAMMAIRE PAR LAMBEAU DE GRAND DORSAL

La reconstruction par lambeau de grand dorsal s'adresse à des patientes qui ne peuvent pas bénéficier d'une reconstruction par implant en raison d'une élasticité de la peau insuffisante. Ou qui ne souhaitent pas de reconstruction par implant et préfèrent



une reconstruction avec leurs propres tissus (reconstruction dite autologue).

Le principe consiste à déplacer des tissus du dos (peau, graisse et muscle) et les transférer vers le sein pour en recréer le galbe. Cette intervention dure générale-

ment de 2 à 4 h et nécessite 4 à 6 jours d'hospitalisation.

LA RECONSTRUCTION MAMMAIRE PAR DIEP

Comme la technique du grand dorsal, la reconstruction par DIEP s'adresse à des patientes qui ne

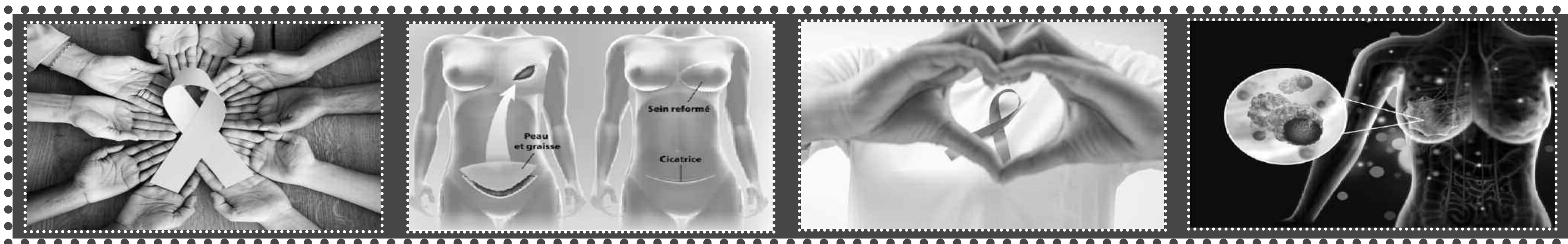
peuvent pas ou ne souhaitent pas de reconstruction par implant. On va alors utiliser les tissus du bas ventre (peau et graisse) avec leurs vaisseaux nourriciers (artère et veine) qui vont être reconnectés par microchirurgie au niveau du sein. Cette méthode permet de recons-

truire des seins très naturels. L'intervention dure entre 4 et 7 h et nécessite 5 à 7 jours d'hospitalisation. Il existe d'autres techniques voisines du diep, mais adaptées pour des patientes n'ayant pas assez de tissus au niveau du ventre (lambeau PAP qui utilise les tissus de « la banane sous fessière », lambeau TUG qui utilise la face interne de la cuisse ... etc)

LA RECONSTRUCTION MAMMAIRE PAR INJECTION DE GRAISSE OU LIPOFILLING

Le principe de l'injection de graisse est simple, on prélève de la graisse par technique de lipoaspiration, à l'aide d'incisions de quelques millimètres puis on purifie cette graisse avant de la réinjecter à l'aide de fines canules au niveau du sein.

Cette technique est très régulièrement utilisée en complément d'une autre méthode de reconstruction (implant ou lambeau) afin d'augmenter le volume ou parfaire le résultat (camoufler un creux par exemple) en apportant un résultat très naturel. Elle peut également être utilisée seule, à l'aide de plusieurs interventions afin de reconstruire progressivement le volume du sein avec la graisse. Cette méthode est réservée aux patientes ayant une peau souple et une réserve graisseuse relativement importante, ou dans la reconstruction de seins de petit volume. L'intervention de lipofilling dure généralement 1 à 2 heures et peut se réaliser en hospitalisation ambulatoire.



Quel est le temps de récupération après une augmentation mammaire ?

Après une intervention d'augmentation mammaire, toutes les patientes ne récupèrent pas au même rythme. Mais dans tous les cas, certaines précautions sont indispensables pour garantir des suites opératoires sereines et un résultat satisfaisant.

QUELLES SONT LES CONSIGNES À RESPECTER POUR UNE BONNE RÉCUPÉRATION ?

Même si l'augmentation mammaire est une opération devenue courante, elle n'est, pour autant, pas anodine et les suites peuvent être marquées par des douleurs et de la fatigue. Il est nécessaire d'observer un temps de repos pour permettre à l'organisme de récupérer dans les meilleures conditions.

Quelques précautions sont impératives pour une convalescence satisfaisante et pour limiter les risques de réouverture des cicatrices, à l'origine de retards et de défauts de cicatrisation.

Interrompre ses activités professionnelles pendant une semaine, voire plus selon le métier exercé.

Éviter le port de charges lourdes pendant au moins un mois pour ne pas exercer de tension sur les cicatrices.

Dormir sur le dos dans les jours qui suivent l'intervention.

Interrompre les activités sportives pendant minimum un mois, et bien au-delà si le sport pratiqué fait particulièrement intervenir le haut du corps et la poitrine.

Porter un soutien-gorge spécial de



contention pendant au moins six semaines, et au-delà pour pratiquer des activités sportives.

Éviter la conduite automobile dans les tout premiers temps post-opératoires, non seulement en raison des mouvements brusques possibles mais aussi en raison du port de la ceinture de sécurité, qui peut être douloureux.

Reprendre progressivement mais régulièrement une activité physique.

Éviter dans la première semaine post-opératoire les mouvements de bras trop prononcés ou au-dessus de la tête et porter des vêtements confortables et faciles à enfiler.

Observer un régime alimentaire équilibré et une hydratation régulière.

Le strict respect de ces consignes peut sembler contraignant mais c'est une étape absolument indispensable. Elle fait partie intégrante du processus de convalescence et offre des garanties

supplémentaires en termes de résultat.

QUELLE EST LA DURÉE DE LA RÉCUPÉRATION ?

La durée de récupération varie beaucoup en fonction de la technique opératoire, du type d'implant posé et de la sensibilité individuelle de chaque femme. En moyenne, la plupart des patientes ayant subi une augmentation mammaire vont récupérer en un mois et demi.

Si toutes les consignes post-opératoires ont bien été respectées, les douleurs et la gêne, qui peuvent être importantes dans les premiers jours, s'atténuent assez rapidement.

QUEL RÉSULTAT POUR UNE OPÉRATION D'AUGMENTATION MAMMAIRE ?

Les résultats d'une augmentation

mammaire ne peuvent pas être constatés immédiatement. Dans les premières semaines, la poitrine paraît très tendue et figée. Puis, progressivement, la peau s'assouplit et les contours des seins vont se dessiner. Un résultat plus fin peut être apprécié de trois à six mois après l'opération, selon la qualité de la peau et de la cicatrisation. On considère généralement qu'au bout d'un an, le résultat est définitif.

Le respect scrupuleux des consignes post-opératoires est un gage de réussite de l'intervention car il permet : une cicatrisation plus esthétique et plus sûre, en évitant les risques de désunion des cicatrices ou de déplacement de la prothèse mammaire une récupération plus rapide un résultat harmonieux.



BLIDA

NAFTAL augmente ses capacités de production de gaz butane

Dans la wilaya Blida, le taux de raccordement des foyers en gaz de ville a atteint les 97,9 % et l'opération continue jusqu'à ce que toutes les familles, notamment celles qui habitent les zones enclavées, soient alimentées en cette importante énergie qui contribue à l'amélioration des conditions de vie. À Blida, 3 communes enregistrent un déficit en matière d'alimentation en gaz de ville, mais elles disposent d'un stock de sécurité en gaz butane.

Il s'agit de la commune de Chréa avec un stock de 280 bonbonnes, Djebabra avec 250 bouteilles et la commune de Souhane avec 250 bouteilles de gaz butane.

25.000 bouteilles/jour produites en hiver à Blida

Selon Réda Messaoudi, responsable à l'unité de production de gaz butane de NAFTAL à Blida, «la production de gaz butane durant la saison d'hiver atteint les 25.000 bouteilles par jour, alors que dans les autres mois, la production de gaz butanes ne dépasse guère les 13 ou 14.000 bouteilles au quotidien». Par ailleurs, ce dernier rappelle que durant les mois de janvier



et février derniers, l'unité a pu produire jusqu'à 341.000 bonbonnes par jour. En évoquant l'utilisation du gaz propane, le même responsable avoue que ce produit énergétique de haute qualité est de plus en plus prisé par les citoyens mais aussi les artisans, les restaurateurs et autres aviculteurs.

«Il faut dire que les habitants des monts de la commune de Chréa utilisent énormément le gaz propane et la demande augmente de plus en plus, car le gaz propane non seulement est de meilleure qualité que le gaz butane, mais le volume de stockage peut atteindre jusqu'à 1.500 kg et peut durer plusieurs mois contrairement à la bouteille de gaz butane qui ne durera que 3 à 4 jours durant la saison d'hiver», tient à préciser encore le responsable.

Le régulateur de la pression à 1.000 DA maximum

Abordant l'aspect sécurité et les accidents, le responsable affiche sa dés-

olation devant le nombre d'accidents dus au gaz butane enregistré chaque année. Selon lui, la majorité des accidents sont provoqués suite à des négligences ou une ignorance dans le branchement de la bouteille. Il précise à ce sujet que NAFTAL met en vente cette pièce primordiale qui est le régulateur de la pression avec un prix qui ne dépasse pas les 1.000 DA et il est d'une qualité supérieure puisqu'il possède une durée d'utilisation qui peut atteindre les 50 ans.

«Il faut que le consommateur, surtout les commerçants, sachent que le tuyau et les régulateurs de pression doivent être changés périodiquement», tient à rappeler Réda Messaoudi. Par ailleurs, ce dernier explique que le manque d'entretien ainsi que la mauvaise manipulation des bouteilles de gaz par les consommateurs occasionnent de forts préjudices financiers à l'entreprise, qui doit remettre en bon état un grand nombre de bouteille utilisées.

AIN DEFLA

Bibi Triki lance le Service universel des télécommunications électroniques au profit de 1.400 localités

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, a supervisé, lundi à Ain Defla, le lancement du Service universel des télécommunications électroniques, permettant de couvrir 1.400 localités à faible densité de population sur le territoire national par le réseau 4G de téléphonie mobile. Dans une déclaration à la presse à l'issue de sa visite d'inspection dans la wilaya, le ministre a affirmé que le Service universel est un projet "majeur et ambitieux" visant à fournir une couverture de réseau 4G dans les localités dont les habitants sont moins de 2.000.

Le projet revêt une "grande importance stratégique car il contribue à l'aménagement numérique du territoire et permet de réunir les condi-

tions nécessaires pour concrétiser la transformation numérique dans notre pays, en exécution des directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune", a-t-il ajouté. Le Service universel est mis en place pour "permettre aux opérateurs de la téléphonie fixe et mobile de développer et de généraliser leurs réseaux", indique le ministre, soulignant que ces projets sont à même de conforter les efforts consentis par les opérateurs dans le domaine des télécommunications, à l'instar de "Mobilis", afin de rompre l'isolement des citoyens. Lors de cette visite, le ministre a supervisé l'entrée en service de deux antennes-relais GSM, à Djelida et El-Amra, et donné le feu vert au démarrage des travaux de réalisation de

deux autres stations 4G à "Ouled Anou" à la commune de Bourached, et à "Targhout" à Mekhatia.

Le ministre a, ensuite, insisté sur la nécessité de respecter les délais définis dans les cahiers des charges signés, en vue de "permettre aux citoyens de bénéficier des services le plus tôt possible". Il a, également, supervisé la mise en œuvre du projet de raccordement de la cité Chellal au chef-lieu de la wilaya au réseau de "la fibre optique jusqu'à la maison", lequel projet s'inscrit dans la "dynamique accélérée induite par la généralisation de cette technologie dont ont bénéficié récemment 1,5 millions familles", selon le ministre.

BEJAIA

370 foyers raccordés au réseau du gaz naturel

La direction de distribution de l'électricité et du gaz de Bejaïa a procédé, récemment, à la mise en service du réseau du gaz naturel au profit de 370 foyers relevant de la localité d'Aït Atik, commune de Darguina. Ce projet est réalisé dans le cadre du programme mis en place par l'État dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyens et d'accélérer le développement socio-économique aux niveaux local et national.

183 millions DA coût total de l'opération de raccordement

Ce projet a nécessité la réalisation d'un réseau de distribution du gaz naturel d'une longueur de 19,3 km pour un coût total s'élevant à 183 millions DA. Quant au coût moyen par foyer, il est de l'ordre de 30 millions de centimes. La direction de distribution de l'électricité et du gaz de Bejaïa rappelle à sa clientèle d'accélérer la réalisation des installations intérieures conformément aux normes de sécurité en faisant appel à des plombiers qualifiés pour pouvoir jouir des bienfaits de cette précieuse énergie qui améliorera leur quotidien. Il est à préciser que l'entreprise a enregistré, depuis le début de l'année en cours, plus de 16.600 nouveaux clients en gaz naturel. De ce fait, la direction de distribution de Bejaïa totalise 222.930 clients de Sonelgaz en gaz.

BLIDA

Arrestation de deux suspects pour détention et vente d'arme à feu sans autorisation

Deux individus suspectés d'être impliqués dans une affaire de détention et de vente d'armes à feu sans autorisation ont été arrêtés par les services de la Sûreté de wilaya de Blida, a appris l'APS, ce lundi auprès de ce corps sécuritaire.

La brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) a arrêté les deux suspects, des récidivistes, sur la base d'informations portant sur une personne proposant une arme à feu (pistolet) à la vente, a indiqué la cellule de communication près la direction de ce corps sécuritaire.

Les investigations menées à la suite de ces informations ont permis l'identification des deux suspects et la saisie en leur possession d'une arme à feu équipée d'un chargeur. Ils ont été présentés devant le parquet territorialement compétent, selon la même source.

MAROC

Le projet de loi de Finances 2025 suscite critiques et déception

Les critiques à l'encontre du projet de loi de finances 2025 au Maroc s'intensifient, de nombreux acteurs politiques et professionnels y voyant la continuation de politiques néolibérales favorisant une élite restreinte et aggravant les crises sociales et économiques.

En l'absence de plans clairs pour la réforme et le changement, le gouvernement marocain semble ignorer délibérément les besoins des travailleurs et les revendications des groupes marginalisés, tandis que les lobbies de la corruption continuent d'épuiser les ressources de l'Etat. Ce projet a suscité une vive indignation parmi le personnel de santé, qui estime que le gouvernement a trahi ses engagements récents avec la coordination syndicale du secteur. Dans ce contexte, les syndicats ont exprimé leurs préoccupations quant à certains articles du projet de loi de finances 2025 relatifs aux postes budgétaires, qui soulèvent des interrogations chez les professionnels, leur rédaction ne reflétant pas les accords conclus le 23 juillet dernier, notamment en ce qui concerne la situation légale et professionnelle. Après avoir dénoncé des manœuvres dilatoires, le syndicat autonome des médecins du secteur public a exprimé son indignation face à la régression continue du gouvernement par rapport à ses engagements. La Confédération nationale de la santé, affiliée à l'Union marocaine du travail, a annoncé son intention d'organiser plusieurs manifestations, ainsi qu'une grève nationale. Les syndicats de santé ont appelé à une cessation partielle des activités le mercredi 23 octobre prochain pendant une heure, de 11 h à 12 h, devant leurs lieux de travail, avec le port d'un badge de protestation, ainsi qu'à la signature de pétitions dénonçant collectivement les atteintes aux droits et acquis des travailleurs de la santé. Par ailleurs, ils ont annoncé une grève générale dans le secteur de la santé le mercredi 30 octobre, à l'exception des services d'urgence et de réanimation, tout en assurant la continuité des soins dans les établissements hospitaliers. Des manifestations régionales et des sit-in partiels seront également organisés devant les directions régionales de la santé. Nabila Mounib, députée du Parti socialiste unifié, a souligné que le Maroc traverse une crise économique



et sociale profonde, affirmant que le projet de loi de finances 2025 ne propose aucune solution concrète à ces défis. Elle a ajouté que le gouvernement ne dispose d'aucun plan réel pour réduire les disparités sociales et territoriales, rappelant que le taux de chômage dépasse 13,7 % sans aucun programme clair de création d'emplois ou de formation. Elle a également fait remarquer que le nombre de postes budgétaires alloués au ministère de la santé est insuffisant pour combler le manque criant de personnel médical et technique. Mounib a insisté sur la nécessité d'un enseignement public gratuit et de qualité, alors que le gouvernement privilégie le soutien aux écoles privées, creusant ainsi le fossé social au lieu de le réduire. Elle a également pointé du doigt l'absence de toute stratégie pour lutter contre la corruption, ce qui permet aux lobbies de s'enrichir aux dépens des fonds publics et des intérêts du peuple. De son côté, le Parti de la Fédération de la gauche démocratique a mis en garde contre les conséquences catastrophiques que pourrait entraîner le maintien des choix néolibéraux dans l'élaboration de ce projet de loi de finances. Il a accusé le gouvernement de contredire de manière flagrante le slogan de « l'Etat social », tandis que la corruption perdure au sein des institutions étatiques, et que le détournement des ressources continue. Pour cette formation politique, le projet de loi de finances 2025 illustre le mépris du gouvernement pour les intérêts du peuple marocain, consolidant la politique de la corruption et renforçant les privilèges d'une élite au détriment des couches les plus touchées, tout en n'apportant aucune solution concrète aux crises économiques et

sociales croissantes, ce qui a conduit à une montée de la colère populaire et à un rejet généralisé de toutes les couches de la société.

Des centaines de Marocains font face à des expropriations et expulsions forcées

Dans des scènes choquantes et qui soulèvent sans d'interrogations, de plus en plus de ménages marocains sont surpris en constatant les agents de sécurité marocaine débarqués chez eux et leur réclamer soudainement de quitter leurs maisons. Alors que ces malheureux marocains, devenus de jour au lendemain des SDF, tentent désespérément de trouver des réponses à ce qui leur arrive, les autorités marocaines se contentent de leur dire que les « véritables propriétaires » des maisons qu'ils ont habitées depuis des décennies et qui les a vu grandir pour certains d'eux, ont entamé des procédures d'expropriation pour récupérer leurs biens. Ce qui est plus intrigant est que l'Etat marocain ne communique pas l'identité de ces propriétaires fantômes qui émergent de nulle part, mais beaucoup d'observateurs établissent directement un lien entre l'accélération de ces expulsions et expropriations et la promulgation par le gouvernement marocain d'une loi stipulant la naturalisation des juifs originaires du Maroc exilé à l'étranger, dont la plupart sont établis à l'entité sioniste. La loi controversée prévoit leur réhabilitation intégrale et leur octroient les pleins droits, les considérant désormais comme des super citoyens marocains. Toutefois, cette opération entamée depuis des années – exactement depuis la signature des accords d'Abraham de normalisation des relations diplomatiques – se passe dans la discrétion la plus absolue, le régime

du Makhzen craignant une réaction brutale du peuple.

« Ils nous demandent simplement de vider la maison, sinon ils utiliseront la force publique. Je leur ai montré les papiers de la maison, mais ils ne prennent pas cela en considération. Nous avons nulle part où aller ! », raconte, sous le choc, une femme victime d'une de ces opérations d'expropriation.

Elle était dans sa maison quand une patrouille de la Gendarmerie marocaine est venue pour lui intimer l'ordre de libérer la maison, qui sera démolie, car construite sur un terrain dont le propriétaire est apparu récemment et réclame son patrimoine.

S'ils refusent, ils ont alors affaire à des intimidations policières.

« En contestant publiquement ma situation, je risque de mettre arrêter. Mais, peu importe, je n'ai plus rien à perdre maintenant », ajoute la même femme, dans une vidéo tournée discrètement et publiée sur les réseaux sociaux, alors que le Makhzen impose un véritable black-out médiatique sur leurs cas.

Selon les témoignages des familles marocaines victimes, les biens réclamés par les juifs sionistes naturalisés « citoyens » comprennent un vaste patrimoine, dont de somptueux héritages, des maisons et des boutiques et des terrains inestimables, car situés dans les grandes et importantes villes marocaines. L'affaire des familles marocaines expropriées en raison de l'apparition surprise de prioritaires « réelles » de leurs maisons a commencé depuis des mois, mais a récemment provoqué la colère et l'indignation de l'opinion publique marocaine, se qui se traduit par des sit-in et rassemblements de protestation devant les lieux en question. Il y a quelques semaines, le gouvernement marocain a soumis au parlement marocain une loi concernant l'octroi de la citoyenneté marocaine à tous les enfants et petits-enfants de juifs exilés « afin qu'ils puissent jouir de toutes leurs droits constitutionnels, politiques, culturels, économiques, sociaux et économiques ». Selon ce qui est indiqué à l'article 14 de cette loi, les autorités marocaines « travailleront avec le reste des acteurs pour rétablir les droits économiques, financiers, culturels et autres de la communauté juive marocaine, qui a été lésée ». Pour les observateurs, la perspective est très pessimiste : les juifs de l'entité sioniste, après avoir confié à de grands cabinets d'avocats le suivi du dossier, ils ne se contenteront pas de compensation, mais envisagent plutôt de s'emparer du Maroc en mettant leur main sur ses institutions et secteurs économiques stratégiques.

R. I. / Agences

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION EN FAVEUR DE L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI

La diplomatie marocaine en mode schizophrénie

La 4ème commission de l'Assemblée générale de l'ONU a adopté dernièrement une résolution reconnaissant le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination sans que le Maroc ne s'y oppose, ni les pays qui soutiennent ses thèses.

Le fait que le Maroc n'ait pas émis d'objection à cette résolution reflète la schizophrénie de la diplomatie marocaine qui s'empare lorsque des pays comme l'Algérie défendent le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, mais ne s'oppose pas à l'adoption d'une telle résolution par l'Assemblée générale. La résolution a été adoptée par consensus, ce qui veut dire que l'ensemble des pays partageant les thèses marocaines l'ont acceptée. L'adoption de cette résolution intervient dans le contexte de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, ce qui augure une nouvelle phase pour la cause sahraouie sur des bases saines garantissant la fin de la colonisation. La résolution adoptée par l'ensemble



des Etats membres des Nations unies, y compris le Maroc, consacre «le droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations unies et dans sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, qui contient la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples» sous domination coloniale. Elle «réaffirme la responsabilité de l'Organisation des

Nations unies à l'égard du peuple du Sahara occidental». résolution «se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général et son envoyé personnel pour trouver au différend une solution politique qui soit mutuellement acceptable et assure l'autodétermination du peuple du Sahara occidental». Par ailleurs, elle «prie le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de

l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de continuer à suivre la situation au Sahara occidental et de lui présenter un rapport sur la question à sa quatre-vingtième session». L'adoption, une nouvelle fois, de cette résolution signifie un désaveu cinglant au Maroc qui voit la communauté internationale soutenir le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination.

R. I. / Agences

AGRESSION DE L'ENTITÉ SIONISTE

La Ligue arabe appelle à un cessez-le-feu immédiat au Liban

Le secrétaire général de la Ligue arabe (LA), Ahmed Aboul-Gheit, a appelé lundi à Beyrouth à un cessez-le-feu immédiat au Liban et au retrait de l'entité sioniste du sud de ce pays.

"Je soutiens le peuple du Liban, l'Etat libanais et le gouvernement du Liban et j'appelle à un cessez-le-feu immédiat, au retrait des forces sionistes des territoires du sud du Liban, à une non-ingérence au Liban, et à l'arrêt des tueries aléatoires qui sont actuellement menées, ainsi qu'à un retour immédiat à la mise en oeuvre de la Résolution 1701" (des Nations Unies), a déclaré M. Aboul-Gheit à l'issue de sa rencontre avec le président du Parlement libanais, Nabih Berri, et avec le Premier ministre libanais par intérim, Najib Mikati.

Les Libanais déplacés doivent être autorisés à retourner dans leur domicile dans le sud du Liban, ce qui "nécessite d'obtenir des garanties de la part de l'entité sioniste qu'il n'affrontera pas ou n'attaquera pas le peuple libanais et qu'il mettra fin à ces tueries aléatoires", a-t-il dit.

"Nous appelons la communauté internationale à assumer ses responsabi-

tés et à fournir un soutien humanitaire large, fort et immédiat. Le Liban ne doit pas être abandonné dans cette épreuve", a-t-il ajouté.

Le Liban condamne la poursuite des attaques sionistes contre les positions de la FINUL

Le ministère libanais des Affaires étrangères a condamné lundi la poursuite des attaques sionistes contre le personnel et les positions de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), exhortant la communauté internationale à adopter une position "ferme" pour soutenir les forces de maintien de la paix.

Dans un communiqué relayé par des médias, la diplomatie libanaise a indiqué que ces attaques ne consistaient pas uniquement à prendre pour cible des forces internationales, mais constituaient également une violation flagrante du droit international et du droit humanitaire international, "et pouvaient s'apparenter à un crime de guerre". Le MAE libanais a exhorté la communauté internationale à préserver les opérations de la FINUL, en veillant à ce que leur sécurité ne soit ni

compromise ni menacée. Il a, en outre, appelé à la condamnation de l'entité sioniste et exiger l'arrêt immédiat de ses actions hostiles contre les forces de maintien de la paix.

Ces derniers jours, les forces sionistes ont pris pour cible à plusieurs reprises des positions de la FINUL dans le sud du Liban, blessant des soldats de la paix et suscitant des condamnations internationales.

L'entité sioniste a élargi la portée du génocide qu'elle commet à Ghaza depuis le 7 octobre 2023, pour inclure la plupart des régions du Liban, y compris la capitale Beyrouth, par des raids aériens d'une violence et d'une intensité sans précédent et une incursion terrestre dans son sud.

L'agression sioniste contre le Liban a fait au total 2.464 martyrs et 11.530 blessés, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, outre plus de 1.340.000 personnes déplacées. La plupart des victimes et des déplacés ont été recensés depuis le 23 septembre dernier, selon les données fournies par les autorités libanaises, dimanche soir.

R. I. / Agences

PAYS DE GALLES

1 mort et 15 blessés dans une collision de trains

1 mort et 15 blessés dans une collision de trains au pays de Galles lors d'une collision entre 2 trains. Un homme a été tué et 15 personnes ont été blessées lors d'une collision entre 2 trains de passagers au pays de Galles, a annoncé mardi la police des transports. L'accident entre les 2 rames s'est produit à basse vitesse lundi soir près du village de Llanbrynmar, dans le centre du pays de Galles.

« Nous pouvons malheureusement confirmer qu'un homme est décédé à la suite de l'accident de ce soir », a déclaré le commissaire Andrew Morgan, un responsable de la police britannique des transports.

Les personnes transportées à l'hôpital ne semblent pas avoir subi de blessures graves. La police des transports s'efforce de « comprendre les circonstances qui ont conduit à cette collision », a précisé Morgan.

R. I. / Agences

MC ALGER

Bencheikh accusé d'ingérence, il répond

Ali Benchikh fait l'objet des accusations à cause des rumeurs balancées dans l'entourage du Mouloudia. Le consultant d'El-Heddaf TV dément toutes les rumeurs.

D'emblée, il affirme qu'il n'a jamais demandé un poste au MCA. Certes, il entretient de très bonnes relations avec le président Mohamed Hakim Hadj-Redjem, mais il n'est absolument pas intéressé de travailler au club du cœur. « J'espère que ce sera la dernière de parler sur ce sujet, je ne suis pas un demandeur d'emploi. J'entretiens d'excellentes relations avec le président du Mouloudia Hadj-Redjem. C'est plutôt lui qui m'a proposé un poste, mais j'ai décliné poliment l'offre car je veux travailler dans un entourage qui me convient », a-t-il précisé. Et d'ajouter : « Certains rapaces ne cessent de m'endosser de telles rumeurs. Moi, j'aime le Mouloudia, et non pas les personnes. Je ne suis pas un hypocrite et je dis les choses telles comme elles sont ».



Ali Benchikh est également accusé de vouloir imposer des joueurs au Mouloudia. Il saisit l'occasion pour démentir formellement cette rumeur. « Je n'ai jamais voulu imposer des joueurs au Mouloudia. En étant un ancien footballeur, je donne juste mon avis, comme je le fais sur le plateau. Si c'est le cas, alors je m'en serais pris au président sur le plateau, comme le font certains, juste pour régler leurs intérêts personnels », a-t-il indiqué. Enfin, l'ancien milieu de terrain du Mouloudia nie avoir voulu imposer

le maintien de Youcef Belaïli. Ce dernier, avait quitté, rappelons-le, le Doyen l'été dernier vers l'Espérance de Tunisie, suite à un différend avec le président Hadj-Redjem. « Faux, je n'ai jamais voulu imposer le maintien de Belaïli. Hadj-Redjem est toujours en vie, vous pouvez aller lui poser la question. C'est un excellent joueur que j'aurais souhaité le voir poursuivre l'aventure avec le Mouloudia. Mais le destin en a voulu autrement, bon vent à lui », s'est-il défendu.

6E JOURNÉE DU CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 MOBILIS DE FOOTBALL

MC Alger-Olympique Akbou jeudi à 20h30

Le coup d'envoi de l'affiche de la 6e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, entre le leader le MC Alger et son dauphin l'Olympique Akbou, jeudi soir au stade du 5-juillet, sera donné à 20h30, selon la LFP. Ce choc entre le MC Alger et l'Olympique Akbou a été délocalisée au stade olympique, en raison de la fermeture temporaire du stade Ali Ammar dit Ali la Pointe de Douera, nouveau fief du club

algérois, pour des travaux de remise à niveau (pose de nouveaux sièges et pelouse, NDLR).

PAC-MCO au 5-Juillet

L'autre match programmé au stade du 5-juillet durant cette journée, sera joué, vendredi entre le Paradou AC et le MC Oran (19h00). Cette 6e journée se poursuivra le vendredi 25 octobre, avec quatre matchs au menu, dont le derby de l'Est entre le CS Constantine et l'ES Sétif (16h00,

à huis clos), alors que trois matchs sont programmés le samedi 26 octobre.

Le Doyen reste sur une victoire décrochée vendredi dernier en déplacement face à l'USM Khenchela (1-0), alors que l'O. Akbou a été tenu en échec à domicile par l'ASO Chlef (0-0). Le club algérois occupe la tête du classement avec 11 points, à une longueur d'avance sur la formation d'Akbou (10 pts).

LIGUE AMATEURS

Décès du joueur de Sidi Rached, Touil Okba

Le milieu de terrain du Ghali Sidi Rached, Touil Okba, est décédé des suites d'une crise cardiaque. C'est ce qu'on a appris à travers un communiqué de ce club amateur. « Le milieu de terrain du Ghali Sidi Rached, Touil Okba, est décédé, que Dieu lui fasse miséricorde, des suites d'une crise cardiaque au stade municipal de sa ville », a annoncé la page officielle de son club. La même source a précisé que le joueur résidait auparavant dans le quartier Si Maraouane, à « Haouch Boudi ». Aucune autre information n'a été

donnée sur les circonstances exactes de son décès. Suite à cette triste nouvelle, plusieurs clubs algériens ont présenté leurs condoléances à la famille du défunt et à la communauté du football, notamment des clubs actifs dans la ligue amateur, comme le Club Sportif Junior Beni Chagrane. Malheureusement, ce n'est pas la première fois qu'un joueur décède en plein match. En mars dernier, deux joueurs sont décédés dans des circonstances similaires. Wassim Djezzar, joueur de l'équipe U17 du NRB Oued El Ma

(ligue régionale algérienne), est décédé le 24 mars, après un choc avec un adversaire. D'après les médias locaux, aucune ambulance n'était présente, en violation des règles. Deux semaines plus tard, un autre jeune joueur, Anouar Oumeriche du Widad Mitidja de Boufarik, a succombé à une crise cardiaque lors d'un match à domicile. Il devient impératif de revoir le système de santé autour des terrains de football afin de prévenir ces drames de plus en plus fréquents.

ÉQUIPE D'ALGÉRIE

Amoura souhaite la bienvenue à Weiser

Au courant de l'actualité footballistique algérienne, Mohamed Amoura a félicité le néo-algérien, Mitchell Weiser, après son changement de nationalité sportive.

En effet, « l'amateur de l'Algérie » et joueur du club allemand de Werder Brême, Mitchell Weiser, a révélé avoir échangé avec Amoura après le sifflet final de la rencontre qui a eu lieu dimanche entre le Werder et Wolfsburg.

« Avec Amoura, nous avons discuté brièvement. Il était au courant de mon entreprise de changement de nationalité sportive et m'a félicité », dit Weiser au micro de Sky Sport Deutsch. Sur les dessous de cet échange, Weiser a ajouté, « je comprends bien le français, mais je le parle moins bien », lit-on.

Sur son choix « algérien » : Weiser confirme

Buteur et passeur décisif avec son équipe face à Wolfsburg d'Amoura, dimanche dernier, Mitchell Weiser a brillé de mille feux lors de cette rencontre comptant pour la 7e journée de la Bundesliga. Au micro de Sky Sport, Weiser a confirmé avoir changé de nationalité sportive en vue d'accroître ses chances d'être sélectionné prochainement.

Il déclare, « il reste encore du temps avant la prochaine trêve internationale. Je dois bien jouer et je veux offrir le meilleur de moi-même. J'espère recevoir une convocation de la part du sélectionneur algérien », a-t-il indiqué.

Une déclaration qui confirme son choix d'opter pour l'Algérie après avoir terminé les démarches administratives de changement de nationalité sportive. Le feu vert de la FIFA a la Fédération algérienne de football est un autre élément qui joue en faveur du joueur qui se décrit comme amateur des nouvelles expériences.

« J'ai côtoyé les sélections allemandes chez les jeunes et j'ai constaté que leur mentalité ne me convient pas. J'ai quelque chose d'africain en moi. J'ai toujours eu cette option en tête car j'ai le luxe de pouvoir théoriquement jouer au football pour deux pays. C'était toujours un grand objectif pour moi de jouer un grand tournoi. J'ai de meilleures chances avec l'Algérie », avait déclaré Weiser précédemment. Un appel de phare qui pourrait avoir un signal de retour prochainement !

HARRY POTTER
ET L'ORDRE DU PHÉNIX



20h25 **TMC**

Alors qu'il entame sa cinquième année d'études à Poudlard, Harry Potter découvre que la plupart des sorciers refusent de croire au retour à la vie de Voldemort et l'accusent de mensonge. Dans la presse des sorciers, le directeur de Poudlard, Dumbledore, est attaqué de tous côtés. Le ministre de la Magie, Cornélius Fudge, nomme un nouveau professeur de défense contre les forces du Mal, Dolores Ombrage. Une belle maîtrise de l'esthétique pour ce cinquième volet qui multiplie les effets spéciaux et sait aussi faire la part belle à l'émotion.

NIGHTSLEEPER



20h10 **TF1**

Lors de la poursuite avec le passager mystérieux du train, un coup de feu retentit. Joe rate sa cible mais blesse un passager. Pendant ce temps, Abby est interrogée après que l'on a trouvé un code de sa création dans le fichier pirate. Elle doit faire face à la méfiance de ses collègues qui s'éloignent d'elle. Sa directrice générale a découvert sa manœuvre d'hameçonnage et la met en garde pour le futur. Sa précédente opération la met en porte-à-faux, en effet celle-ci consistait à pirater un train. Elle est donc la coupable idéale aux yeux de son équipe.

UN SOUPÇON



20h05 **2**

Mathilde Delboscq, jeune capitaine de gendarmerie, apprend avec stupéfaction que ce n'est pas un, mais cinq anciens maris ou compagnons d'Isabelle Dubreuil qui ont été retrouvés morts ou dans le coma. Jamais il n'y a eu la moindre preuve l'accusant, ces affaires sont définitivement closes. Afin de démasquer cette meurtrière en série, Mathilde tente sous couvert d'anonymat une manœuvre risquée et révèle le passé d'Isabelle dans la presse. Devant faire face à l'opprobre générale, cette dernière se déclare prête à se battre pour son honneur et son innocence.

DES TRAINS PAS COMME
LES AUTRES



20h05 **3**

Philippe Gougler sillonne le Brésil, débutant par les trains animés de Rio où se côtoient vendeurs, masseurs, et même Spiderman plus vrai que nature. Il observe la quête du bronzage parfait dans les quartiers populaires. Son voyage se poursuit dans le plus grand train du monde, traversant l'Amazonie. Il y rencontre la tribu Sateré Mawé et leur rite de passage impliquant des fourmis venimeuses. À Campos do Jordao, il découvre une "Europe brésilienne" et ses adaptations culinaires. L'aventure s'achève sur la côte atlantique, où Philippe expérimente un train-char à voile...



LA SELECTION
DE MIDI LIBRE

L'INNOCENT



19h55 **arte**

Abel panique. Il vient d'apprendre que sa mère Sylvie, la soixantaine, est sur le point de se marier avec un homme qui se trouve en prison. Aidé par sa meilleure amie Clémence, il va tout faire pour essayer de la protéger de son tout nouvel amoureux condamné à la prison. Quatrième réalisation pour Louis Garrel, L'innocent est aussi son premier film vraiment convaincant. Peut-être parce que le cinéaste a su s'inspirer librement de sa propre vie pour tisser cette réjouissante et improbable comédie, aux rebondissements constants. Peut-être aussi parce qu'il a su s'entourer d'une superbe distribution...

LA GRANDE LIBRAIRIE



20h05 **5**

Augustin Trapenard rencontre l'écrivain américain Justin Torres pour parler de son nouveau livre, « Blackouts », publié aux éditions de L'Olivier. Il aura fallu 12 ans pour que ce New-yorkais, d'origine portoricaine, sorte son deuxième ouvrage après le succès critique de « Vie animale ». Dans « Blackouts », Justin Torres reprend un format semi-autobiographique dans lequel un homme raconte l'histoire de son ami Juan, rencontré en hôpital psychiatrique, qui lui confie une tâche singulière : poursuivre ses recherches sur Jan Gay, une chercheuse et activiste lesbienne.

BASTILLE DAY



20h10 **M6**

Michael Mason, un pickpocket américain, devient l'homme le plus recherché par la CIA à Paris lorsqu'il vole ce qu'il croyait être un simple sac. Sean Briar, l'agent chargé de l'enquête, se rend rapidement compte que Michael n'est qu'un pion dans le vaste complot qui se prépare, et il le recrute pour remonter jusqu'à la source. Avec Eden Lake, James Watkins prouvait que le genre du survival n'était pas mort et signait un thriller rural haletant. avec La Dame en noir, il plongeait avec talent Daniel Radcliffe dans un univers gothique angoissant...

CASTLE
SECRET DÉFENSE



20h05 **Chérie 25**

Exposé à une toxine mortelle, Castle ne veut pas croire que son heure est arrivée. Le seul antidote créé a été volé en même temps que le virus. Beckett, impuissante, n'a d'autre choix que de laisser Castle avec le médecin, qui lui fait une injection temporaire, et de faire avancer l'enquête sur Bronson. Grâce aux informations de Castle, Beckett et l'équipe retrouvent un journaliste qui a écrit un article sur « Dreamworld », l'opération militaire top secrète. Ce dernier est alors très méfiant et refuse de parler. Une enquête d'espionnage maîtrisée où le nouveau duo féminin fonctionne à merveille.

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef:
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com

Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :

Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er} - Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	05:29
Dohr	12:32
Asr	15:36
Maghreb	18:01
Icha	19:25

SOLIDARITÉ AVEC LA PALESTINE

L'ORGANISATION NATIONALE DES JOURNALISTES ALGÉRIENS PREND POSITION

L'Organisation nationale des journalistes algériens a organisé, hier, une manifestation de solidarité avec la résistance palestinienne et les journalistes travaillant dans des conditions extrêmement difficiles. Cet événement s'est déroulé à la Maison de Presse Tahar Djaout, située à Sidi M'Hamed, Alger, à l'occasion de la Journée nationale de la presse.

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Dans son discours, l'Organisation a exprimé son soutien indéfectible aux journalistes palestiniens qui documentent les atrocités et les violations des droits de l'Homme commises contre le peuple palestinien. Ils ont salué le courage de ces journalistes qui, malgré le danger, continuent de transmettre des informations vitales au monde. L'Organisation a également souligné l'escalade de la violence israélienne, qui vise non seulement les civils, mais également les journalistes. 177 journalistes morts en martyrs et des centaines d'autres blessés ou arrêtés, la situation en Palestine occupée demeure alarmante. Ce contexte tragique a été qualifié d'un des pires moments pour la liberté de la presse dans l'histoire récente.



Un appel à la communauté internationale

L'Organisation a lancé un appel vibrant à la communauté internationale et aux organisations de droits de l'Homme pour qu'elles fournissent une protection adéquate aux journalistes. Elle a exhorté les tribunaux internationaux à tenir responsables les criminels de guerre impliqués dans ces atrocités. En parallèle, le communiqué a dénoncé les tentatives de normalisation des relations avec l'occupant israélien, qualifiées de trahison par de nombreux journalistes algériens. L'Organisation rappelle que le soutien à la Palestine est non seulement une question de solidarité, mais aussi un devoir moral et éthique pour tous ceux qui

croient en la justice et en la liberté.

Un engagement à long terme

L'Organisation nationale des journalistes algériens a réaffirmé son engagement à défendre la cause palestinienne et à soutenir la lutte pour les droits de ce peuple. Le communiqué s'est conclu par un hommage aux martyrs et aux héros de la lutte palestinienne, avec un message fort : « Nous resterons unis dans notre lutte pour la vérité et la justice, en défendant la Palestine jusqu'à la fin ». Cet événement à la Maison de Presse Tahar Djaout est un rappel poignant de l'importance de la solidarité et du rôle crucial des journalistes dans la défense des droits humains.

M. H.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Quarante-six morts et 1 608 blessés en une semaine

La Direction générale de la Protection civile (DGPC), a livré, hier, son bilan hebdomadaire. Elle fait état de 2294 Interventions, effectuées sur le réseau routier national, suite à des alertes sur 1318 accidents de la circulation. Ces derniers ont fait 46 morts et 1 608 blessés, qui ont été secourus et évacués vers différentes structures hospitalières. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Naâma qui a compté 14 morts et 35 blessés dans onze accidents de la circulation.

HYDROCARBURES

Baisse des prix du baril

Les cours du pétrole ont baissé hier lors des échanges, en raison des craintes liées à une possible baisse de la demande, ainsi que des tentatives de relance des efforts pour instaurer un cessez-le-feu au Moyen-Orient.

À 09h00, heure algérienne, les cours des contrats à terme pour le pétrole brut Brent de référence, livraison en décembre, ont reculé de 0,73 %, pour atteindre 73,75 dollars le baril.

Dans le même temps, les cours des contrats à terme pour le pétrole brut américain West Texas Intermediate (WTI), livraison en novembre, ont baissé de 0,72 %, s'établissant à 70,05 dollars le baril.

La semaine dernière, les deux références pétrolières (Brent et West Texas Intermediate) ont enregistré des baisses respectives d'environ 7,5 % et 8,4 %, après que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ont révisé à la baisse leurs prévisions de demande pour 2024 et 2025.

RÉGIONS DE CHEDIMIA ET ROSS SEBTI

L'armée sahraouie cible des bases de l'occupation

Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) ont ciblé des bases militaires de l'armée d'occupation marocaine dans les régions de Chedimia et Ross Sebti dans le secteur de Mahbès, a indiqué un communiqué de la Direction centrale du commissariat politique de l'Armée sahraouie. Selon le communiqué rapporté par l'Agence de presse sahraouie (SPS), des détachements avancés des unités de l'Armée de libération sahraouie (APLS) ont ciblé, lundi soir, un poste de commandement d'un bataillon relevant de l'armée marocaine dans le secteur de Mahbès et ont bombardé des retranchements et des bases militaires de l'armée d'occupation marocaine dans les régions de Chedimia et Ross Sebti dans le même secteur. Les attaques de l'armée sahraouie se poursuivent contre les forces d'occupation marocaines, «qui subissent de lourdes pertes humaines et matérielles», conclut le communiqué.

CAMPS DES RÉFUGIÉS SAHRAOIS

GHALI REÇOIT LES DÉLÉGATIONS ESPAGNOLE ET ITALIENNE

Le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et Secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali, a reçu, lundi, les deux délégations espagnole (Pays Basque) et italienne, présentes dans les camps des réfugiés sahraouis en soutien au peuple sahraoui et à sa cause juste. M. Ghali a reçu, au siège de la Présidence à Chahid El-Hafid, aux camps des réfugiés sahraouis, une délégation espagnole du pays basque où il s'est félicité de cette visite, exprimant «la reconnaissance de tout le peuple sahraoui pour les positions de soutien affichées par les associations d'amitié et de solidarité au Pays basque avec la lutte du peuple sahraoui et sa cause juste», indique l'Agence de presse sahraouie (SPS). Le président sahraoui a informé la délégation espagnole des développements de la question sahraouie et des acquis obtenus par le peuple sahraoui sur les plans national et international, soulignant qu'il «poursuivra sa lutte sans relâche jusqu'à ce qu'il réalise ses objectifs nationaux pour la liberté et

l'indépendance». Dans le cadre de sa visite, la délégation espagnole s'est enquis du fonctionnement des établissements sahraouis dans les camps des réfugiés sahraouis et des projets financés par le gouvernement basque. Dans le même sillage, le Président Ghali a reçu une délégation italienne du Comité international pour le développement des peuples, (CISP) conduite par Alessandro De Luca, qui effectue une visite aux camps des réfugiés sahraouis dans le cadre de la solidarité avec le peuple sahraoui et du lance-

ment d'un projet humanitaire financé par l'Agence italienne pour la coopération (AICS), couvrant les secteurs de la santé, de l'éducation et du développement économique. A noter que le Comité international pour le développement des peuples (CISP) est l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales présentes dans les camps et est aussi une organisation partenaire du Croissant-Rouge sahraoui dans la mise en œuvre de plusieurs projets humanitaires.

